EST-IL PERMIS À LA FEMME DE PORTER DES VÊTEMENTS SERRÉS DEVANT SES PROCHES ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Le licite & l'illicite



Est-il permis à la femme de porter des vêtements serrés devant ses proches ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 34

Question :
Noble cheikh, qu'Allah vous accorde la réussite. Quel est le jugement du port de vêtements serrés devant les proches pour les femmes ainsi que devant les femmes lors des fêtes ?

Réponse :

Il n'est pas permis à la femme de porter des vêtements serrés, ni devant les femmes, ni devant les maharim, ni devant les étrangers. Elle doit porter un vêtement large qui ne laisse rien apparaître de ses membres si elle a peur de l'enfer. Mais si elle n'a pas peur de l'enfer, alors qu'elle fasse ce qu'elle veut et l'enfer est face à elle.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com